

# SAUVONS LE BENIN

Bulletin d'information de la résistance - 18 Avril 2019 - 1<sup>ère</sup> année - N°3 - Gratuit



## Economie

### Une politique de prédation

LIRE P. 19



**Chars, armes de guerre, militaires et policiers déployés partout dans le pays pour terroriser les populations civiles**

LIRE P. 16 ET 17

## Afrique de l'Ouest

# Talon plonge le Bénin dans le chaos

LIRE P. 4, 5, 6, 7 ET 8

**Le ministre de l'intérieur appelle à « brûler » les Béninois qui luttent pour leur liberté**

LIRE P. 13, 14 ET 15

**Le Bénin n'est plus un pays « sûr »**

LIRE P. 16

## Etat voyou, totalitaire et terroriste

**L'Onu, l'Oif et la Cedeao s'inquiètent, la diaspora se mobilise**

LIRE P. 9



**Des morts, une série d'arrestations, d'interrogatoires musclés, d'enlèvements, de détentions arbitraires et d'emprisonnement d'opposants**

LIRE P. 4, 5, 6, 7 ET 17





# **BENINOIS DEBOUT**

**ET LUTTE POUR TA LIBERTE**

**« SAUVONS LE BENIN » DE LA DICTATURE  
AUTOCRATIQUE DE PATRICE TALON**

***LA COMMUNAUTE  
INTERNATIONALE  
INTERPELEE***







# BENINOIS DEBOUT ET LUTTE POUR TA LIBERTE





La situation du Bénin en matière de démocratie, d'Etat de droit et surtout des Droits de l'Homme s'est considérablement détériorée et se traduit par la répression sanglante de manifestations

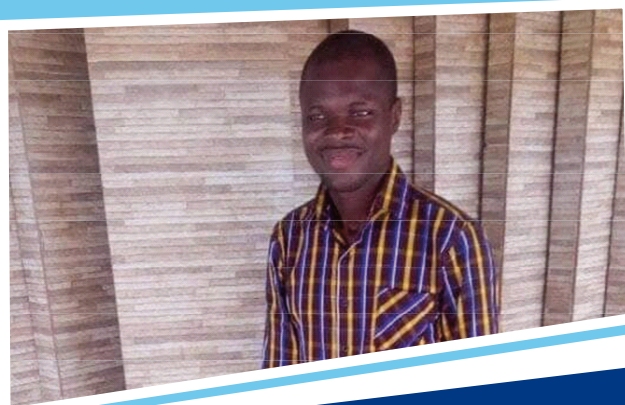
pacifiques, les arrestations arbitraires, l'emprisonnement et le maintien en détention des opposants. Des jeunes opposants continuent d'être arrêtés pour de simples tweets ou posts cri-

tiques des autorités, et soumis à d'autres mesures de représailles, comme l'intimidation et le harcèlement, et un environnement juridique extrêmement restrictif :

**1-) Le 25 février 2019, Damien DEGBEY**, responsable d'étudiants, membre du Parti Communiste du Bénin (PCB) et du Front pour le Sursaut Patriotique (FSP), a été arrêté par la police au stade de l'amitié Général Mathieu Kérékou à Cotonou. Conduit au commissariat de police du 10ème arrondissement à Vèdoko (Cotonou), après 5 à 6 heures d'interrogatoire musclé, il a été libéré et placé sous convocation.



**3-) Parfait FOLLY**, journaliste, Directeur de publication du journal « Le Devoir », a été arrêté le mercredi 13 mars 2019. Accusé d'avoir diffamé le ministre de l'économie et des finances, Romuald Wadagni, il a été gardé à vue et présenté au procureur de la République près le tribunal de première instance de première classe de Cotonou, le lundi 18 mars 2019. Ce même jour, il a été jeté à la prison civile de Cotonou. Le 26 Mars 2019, il a comparu devant le juge en charge de son dossier qui l'a condamné à 06 mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 500.000 F CFA.



**2-) Le 12 mars 2019, Thibaut OGOU**, membre du Pôle Unifié des Jeunes de l'Opposition (PUJO), a été condamné par le tribunal de première instance de première classe de Cotonou à 1 an d'emprisonnement ferme et à une amende de 5,5 millions de F CFA pour ses opinions politiques sur les réseaux sociaux. Activement recherchés par la police dite Républicaine, d'autres jeunes membres du PUJO sont actuellement en clandestinité, obligés de découcher constamment pour ne pas se faire arrêter. Il s'agit notamment de Prudence TESSI, Hamiss DRAMANE et Yann-Meryl DJOKOUI. Ils étaient tous ensemble avec leur camarade Thibaut OGOU à une réunion politique au stade de l'amitié Général Mathieu Kérékou à Cotonou, le jeudi 28 Février 2019. Vers 17 heures, la police a fait irruption sur les lieux et a procédé à des arrestations. Thibaut OGOU a été arrêté sur place, les autres ont pu s'échapper.





## 4- QUATRE RESPONSABLES ÉTUDIANTS ARRÊTÉS À L'UAC

Le bureau exécutif national de l'Union Nationale des Scolaires et Etudiants du Bénin a appelé, le mardi 16 avril 2019, à une assemblée générale des étudiants à l'université d'Abomey-Calavi pour discuter de leurs conditions d'études et dénoncer la militarisation du campus universitaire.

Aux environs de 09h, la po-

lice politique de Patrice Talon a envahi les lieux et procédé à l'arrestation de Josué HOUNGBEDJI, Parfait AHOUANKPEDJO, Kennedy FANGNON et Mariano DINGNI, tous responsables de l'Unseb, gardés à vue au commissariat central d'Abomey-Calavi. Ces arrestations ont été

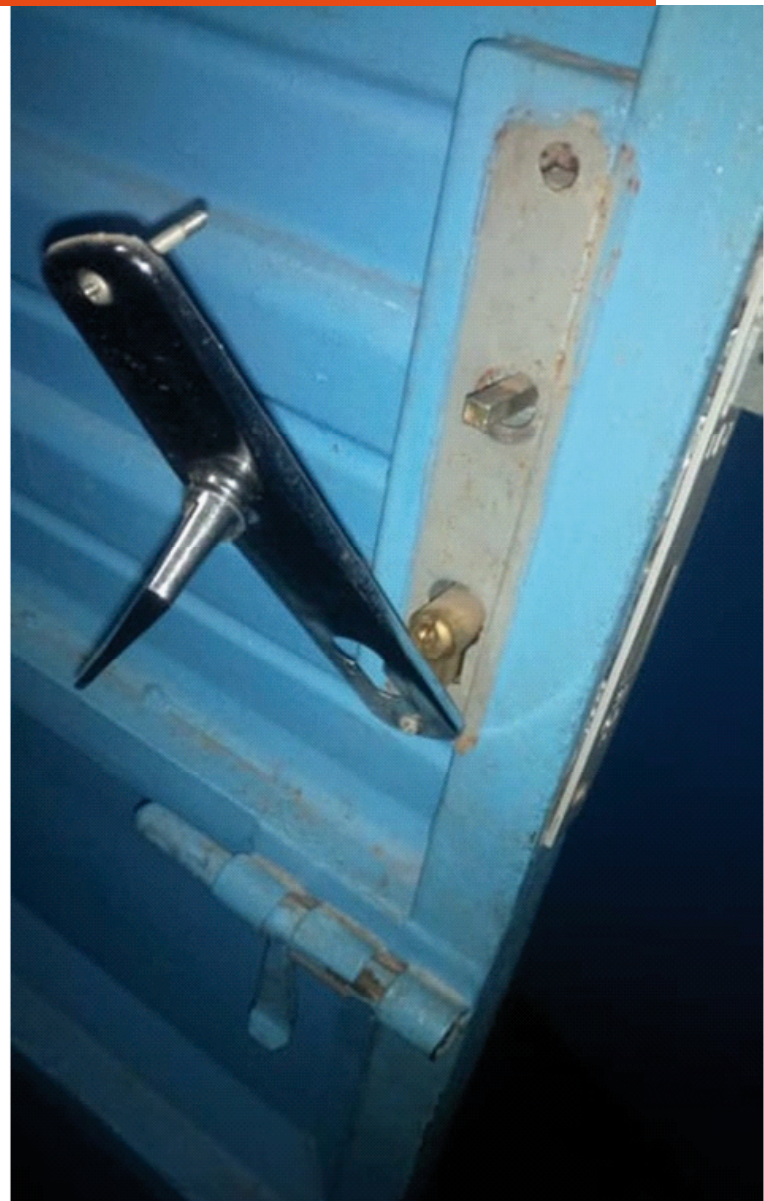
facilitées par des taupes du pouvoir tapies dans les rangs des étudiants telles que : Rodolphe DAHKINDJI, Hervé KPOHOLO, Albert KOUHOUEGLE et Ange ADIDO.

## 5-) TROIS MERCENAIRES DE TALON AGRESSENT VIOLEMMENT DJOKOUI

Le mardi 16 avril 2019, à 20 heures 10 minutes, trois individus se sont introduits au domicile de Yann-Meryl DJOKOUI, membre du Pôle Unifié des Jeunes de l'Opposition (PUJO) et militant déterminé du parti Union Sociale Libérale (USL), parti d'opposition, très actif sur les réseaux sociaux, pour administrer des coups à sa jeune-sœur Edwige DJOKOUI, et forcer la porte de sa chambre, l'obligeant à sortir pour être rossé de coups; tenu par deux des assaillants, et bastonné par le troisième, à Godomey-Togoudo.

Yann-Meryl DJOKOUI a reçu plusieurs coups et sa sœur Edwige DJOKOUI a été blessée au cours de cette agression politique.

Des recoupements, il ressort que







tout est parti d'un audio de l'activiste Yann-Meryl DJOKOUI contre le député Dakpè SOSSOU, un très proche du dictateur sanguinaire Patrice Talon. Les agresseurs ont estimé que leur cible, Méryl, a, dans les termes utilisés, manqué de respect à l'autorité et critiqué la gouvernance du chef de l'Etat. C'est pourquoi ils ont décidé de le localiser pour le « corriger ».

Le 1er porte-parole du PUJO, Constantin AMOUSSOU, informé, s'est vite rendu sur les lieux pour lui porter assistance.

Durant l'attaque, qui a duré environ 45 minutes, deux des trois assaillants ont été clairement identifiés par Yann-Meryl DJOKOUI. Plainte a été portée contre eux au commissariat de police de Godomey (convocation N° RP 3678), même si on sait qu'elle ne donnerait rien, vu que la police est aux ordres du pouvoir pour traquer les opposants.

Il faut souligner que Yann-Meryl DJOKOUI vit depuis plusieurs semaines en clandestinité, obligé de découcher régulièrement pour éviter d'être enlevé, torturé, emprisonné voire tuer par la police politique de Talon pour ses opinions politiques.



République du Bénin  
 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique  
 Direction Générale de la Police Républicaine  
 Direction Départementale de la Police Républicaine  
 DE L'ATLANTIQUE  
 COMMISSARIAT DE GODOMEY

CONVOCATION N° *RP 3678/19*  
 M. *ADDA PAINA BAWENS*  
 Profession : .....  
 Domicile (e) à *Godomey*  
 est prié (e) de se présenter le *17-04-2019* à *19* heures au Bureau  
 du Commissariat de la Police de Godomey  
 muni(e) de la présente Convocation pour affaire le ou la concernant(e)  
 Délivré à Godomey, le *17-04-2019*, 20...19...  
 Chargé de l'Enquête, *Permanence* Le Commissaire *[Signature]*  
 ANALYSE SOMMAIRE

NB : Les personnes convoquées sont tenues de comparaître  
 déposer sous peine d'être contraintes par la force Publique  
 (Article 56 all, 2 du C.P.P.)



**Au Bénin**, les détenus politiques sont toujours maintenus dans les prisons civiles à Cotonou, Porto-Novo et Akpro-Missérétié : Laurent METONGNON, Sabi Sira KOROGONE, Sanni ZAKARI, Saliou YOUSAO, Edouard ADEKOGE, Joseph AÏMASSE, Thibaut OGOU et autres.

## 6-) A L'ÉTRANGER, LES EXILÉS POLITIQUES CONTINUENT TOUJOURS D'ÊTRE PERSÉCUTÉS. C'EST LE CAS DE :



**Le Ministre d'Etat Komi Koutché entouré de ses avocats et de ...**

- **Komi KOUTCHE**, ancien ministre d'État chargé de l'économie, des finances et des programmes de dénationalisation dans le gouvernement de l'ancien président Boni YAYI, arrêté en Espagne le vendredi 14 décembre 2018 avec un mandat d'arrêt international totalement irrégulier et frauduleux. Il est actuellement en liberté provisoire à Madrid dans l'attente de la décision de la justice Espagnole sur son extradition ou non au Bénin, demande formulée par la justice inique et vassalisée du Bénin.

Le jeudi 11 avril 2019, le monde entier a suivi avec beaucoup d'attention son procès à Madrid en Espagne, dans le cadre de la demande de son extradition formulée par le

Bénin. Serein et confiant, le Ministre d'Etat Komi KOUTCHE a clamé son innocence, affirmant qu'il n'est pas « un criminel économique comme on a tenté de vous le faire croire ». Il a expliqué que sa « popularité représente une menace politique » pour les autorités béninoises. D'où les persécutions dont il fait l'objet depuis trois ans.

Il est à noter qu'au cours de cette audience finale d'étude de demande d'extradition, la création et le mode de fonctionnement de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (Criet) ont été fortement critiqués par la justice espagnole. Ce qui a d'ailleurs amené le procureur de l'audience nationale de Madrid à s'opposer à l'extradition du Ministre d'Etat Komi KOUTCHE, après les dépositions de ce dernier et les plaidoiries des avocats de la

défense et de l'Etat béninois. « C'est la toute première fois depuis 14 ans que nous disons non à une extradition du fait de la nature bancaire du dossier », a fait observer le représentant du ministère public de Madrid. Le verdict final est attendu dans un délai de 5 jours au moins et 10 jours au plus, le jugement ayant été mis en délibéré conformément à la loi espagnole.



**...son épouse le 11 avril 2019, à Madrid**



- **Sébastien AJAVON**, en exil en France, a été blanchi dans l'affaire « 18 kg de cocaïne pure », mais la justice politique de Talon continue de violer ses droits. En effet, votre bulletin d'information a appris, le vendredi 29 Mars 2019, la lourde condamnation de l'Etat béninois par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) dans le « Dossier Sébastien Germain AJAVON ».

La CADHP demande à l'Etat béninois d'annuler sans délai les 20 ans d'emprisonnement ferme infligés iniquement au Président Sébastien Germain AJAVON dans l'« affaire 18 kg de cocaïne pure » montée de toutes pièces pour nuire à son image de marque. La CADHP ordonne à l'Etat béninois de prendre toutes les mesures d'application de ce jugement dans un délai de 6 mois.

L'Etat béninois a été déclaré coupable de toutes les violations des droits de l'homme à l'encontre du Président Sébastien Germain AJAVON. Dans la même décision, le terrorisme d'Etat



contre Soleil FM et Sikka TV ont été fermement condamné.

Le mensonge a vraiment des pattes pourries. La justice internationale a tranché. Le droit a été dit. Le Chef du Patronat béninois est innocenté. C'est une grande victoire pour le droit et la justice.



- **Valentin A. DJENONTIN** : Dans la journée du lundi 25 Mars 2019, le député Nouréni ATCHADE a adressé une question d'actualité au gouvernement du Bénin relative au non renouvellement du passeport diplomatique depuis Novembre 2018 à Linsoussi Djidémi Delphine, épouse du député Valentin A. DJENONTIN, en exil en France. Mme DJENONTIN est en droit de bénéficier d'un passeport diplomatique conformément au décret 2004-296 du 20 mai 2004. Du coup, elle a du mal à rendre visite à son époux exilé en France.

- **Léhady V. SOGLO** : Quatre mandats d'arrêt internationaux émis contre lui seul. La Cour suprême du Bénin, à la solde de Patrice Talon, a entériné, le jeudi 11 avril 2019, sa révocation à la tête de la mairie de Cotonou.



- **Léonce HOUNGBADJI** : Dans son entourage, plusieurs de ses proches sont en prison, en clandestinité ou en exil dans des pays africains.



## L'ONU, L'OIF ET LA CEDEAO S'INQUIÈTENT



L'ancien président Boni Yayi avec une délégation de l'OIF le 10 avril 2019 : « Nous restons fermes et déterminés à faire respecter et aboutir le principe sacro-saint démocratique selon lequel « pas d'élections sans la participation de l'opposition »

Du 03 au 06 mars 2019, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a dépêché une mission au Bénin pour évaluer la situation.

Le lundi 04 Mars 2019, la Mission de la CEDEAO conduite par le Général Francis BEHANZIN, Commissaire aux affaires politiques, paix et sécurité de la CEDEAO, a rencontré, à Cotonou, le Bureau Exécutif National du Pôle Unifié des Jeunes de l'Opposition (PUJO) que préside l'opposant Léonce HOUNGBADJI.

Le mardi 19 mars 2019, les Na-

tions-Unies ont également dépêché une importante mission à Cotonou pour rencontrer tous les acteurs. Conduite par l'envoyé spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohammed IBN CHAMBAS, la délégation a notamment rencontré les anciens présidents de la République Nicéphore SOGLO et Boni YAYI.

Les échanges de la CEDEAO et des Nations Unies avec les acteurs politiques béninois ont tourné autour de l'organisation des élections législatives et la situation des prisonniers et exilés politiques.





**RENCONTRE ENTRE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES AVEC LES ANCIENS PRESIDENTS DU BENIN BONI YAYI ET...**



**... NICEPHORE SOGLO A COTONOU SUR LA TENSION POLITIQUE, LE 19 MARS 2019**



**ECHANGES ENTRE LA MISSION DE LA CEDEAO ARRIVEE AU BENIN AVEC LE BUREAU DU PUJO A COTONOU**



## LA SITUATION SE DÉGRADE ET FAIT CRAINdre LE PIRE

La situation politique au Bénin reste très tendue. Ces derniers jours, la situation politique s'est totalement dégradée et fait craindre le pire. Elle est illustrée par :

- la militarisation complète des 77 communes et municipalités du pays (des chars et militaires déployés partout),
- la répression sanglante des manifestations pacifiques,
- l'interdiction des manifestations publiques,
- des intimidations, arrestations arbitraires et emprisonnements ciblés,
- l'exclusion définitive des partis d'opposition des élections législatives du 28 avril 2019



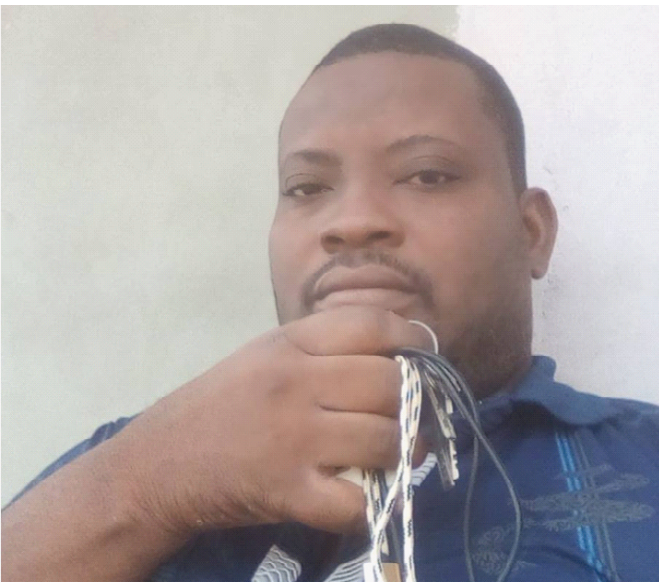




## POUR CE QUI EST DES PERSÉCUTIONS POLITIQUES, LA PURGE AU SEIN DE L'OPPOSITION SE POURSUIT ET SE RENFORCE:

**1- Djidjoho Dassi**, coordonnateur adjoint du Pôle Unifié des Jeunes de l'Opposition (PUJO) dans le département de l'Ouémé, membre du parti FCBE, a été arrêté pour ses opinions politiques et jeté à la prison civile d'Akpro-Misséré, le 09 avril 2019.

**2- Gilbert MAKOU**, journaliste de profession, activiste des droits de l'homme, très actif sur les réseaux sociaux, est harcelé par la police qui le recherche activement depuis le 10 avril 2019. Il a dû entrer en clandestinité.



Gilbert MAKOU activement recherché par la police pour ses opinions politiques

**3- Joseph AÏMASSE et Thérèse WAHOUNWA** ont été arrêtés par la police toujours pour leurs opinions politiques : le premier condamné à 2 mois de prison ferme (détenu à la prison ci-

vile de Porto-Novo) et la seconde gardée à vue au commissariat central de Cotonou et libérée après sa présentation au procureur de la République le mardi 09 avril 2019.



Thérèse Wahounwa (mégaphone en main), défenseur historique des droits de l'homme, arrêtée le mardi 09 avril 2019 à Cotonou

**4- Françoise Sossou HOLONOU**, présidente du Comité de Soutien aux Détenus et Exilés Politiques (CSDEP), qui s'est rendue au Commissariat Central pour apporter à manger à Thérèse WAHOUNWA, a été arrêtée le mardi 09 avril 2019 et libérée plus tard.

**5- Le banquier d'affaires Lionel ZINSOU**, arrivé en 1ère position au 1er tour et en 2ème position au second tour de la présidentielle de mars 2016 au Bénin, ancien premier ministre du Bénin, fondateur de SouthBridge, continue de subir une fatwa politico-judiciaire. C'est un concurrent politique de taille et dans la perspective de la présidentielle de 2021, au Bénin, il fait peur au pouvoir qui fait feu de tout bois pour l'écarter. Lionel ZINSOU est convoqué au Tribunal de Cotonou le 26 Avril 2019.



## MME MYRIAM SOGLO INTERPELLÉE À PARIS ET RELAXÉE

Le 28 juillet 2017, la maison du maire de Cotonou, Léhady SOGLO, fils aîné de l'ancien Chef de l'Etat Nicéphore SOGLO, était investie par des forces de l'ordre. La police avait reçu l'ordre de sa hiérarchie de l'enlever, après sa suspension de son poste par le préfet du Littoral, Modeste TOBOULA.

Informé des manœuvres de la police pour l'arrêter arbitrairement, vu qu'auparavant il n'y avait aucune convocation de la police à lui adressée, plusieurs personnalités politiques se sont rendues à son domicile pour s'enquérir de la situation (sur les réseaux sociaux, des rumeurs de son enlèvement ou de son assassinat circulaient abondamment).

A la surprise générale, réuni en conseil des ministres le 2 août 2017, le gouvernement a instruit le ministre de la justice, Joseph DJOGBENOU, avocat personnel du Chef de l'Etat, actuellement président de la Cour Constitutionnelle, de poursuivre

tous ceux qui s'étaient rendus au domicile du maire Léhady SOGLO.

Le Gouvernement du Bénin a effectivement enclenché des poursuites judiciaires contre les personnalités présentes au domicile du Maire Léhady V. SOGLO ce 28 juillet 2017. Le lundi 08 avril 2019, Mme Myriam SOGLO, l'épouse du Maire de Cotonou Léhady SOGLO, en exil en France, a été arrêtée à l'aéroport d'Orly à Paris, suite à un mandat d'arrêt international émis contre elle par le Bénin pour « crime de rébellion en réunion armée de... (plus de 20 personnes) du courant année 2018 à Cotonou » et « outrage à un commandant de la force publique du // courant année 2018 à Cotonou ».

Mme Myriam SOGLO n'est pas la seule personne concernée par ces poursuites judiciaires. Le juge du 7ème cabinet du tribunal de première instance de première classe de Cotonou (référé N°CAB7/2018/00015



Myriam SOGLO, l'épouse du président Léhady V. SOGLO, interpellée à l'aéroport d'Orly le lundi 08 avril 2019 suite à un mandat d'arrêt international décerné contre elle.

COTO/2018/RP/02876) recherche également d'autres personnes telles que SOGLO Léhady, KOUWANOU Firmin, BAMENOU Boris, HOUENOU Loth, AGBANGBE Symphorose, SOGLO Nicéphore Dieudonné, VIERRA Rosine épouse SOGLO, AZANNAÏ Candide, DOSSOU ROBERT, ALAO Sadikou, BOCOVO ALFRED et HOUNGBADJI Léonce.

Mme Myriam SOGLO, ayant la nationalité française, a été relaxée après son interpellation et n'a donc pas été extradée vers le Bénin.

## LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SACCA LAFIA APPELLE À « BRÛLER » LES BÉNINOIS QUI REVENDIQUENT LEURS DROITS







C'est dans cet environnement de terrorisme d'Etat que le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, Sacca LAFIA, le dimanche 14 avril 2019, au cours d'un meeting politique dans le cadre de la campagne électorale pour les élections législatives non inclusives, a appelé à « brûler » les Béninois qui s'opposent à la gouvernance autocratique du président Patrice Talon.

Après les intimidations par les chars, les blindés et les véhicules d'assaut, voici les menaces ! En réponse à la résistance populaire observée sur toute l'étendue du territoire national et au

moment où la conférence épiscopale appelle à la paix, Sacca LAFIA, vice-président du Bureau de l'Union Progressiste, l'un des deux partis du Président Patrice Talon, candidat aux prochaines législatives sans l'opposition, maintenu dans le fauteuil ministériel en violation de la loi, ne pouvant être ministre, chef de parti et candidat à la fois, (c'est lui qui a opposé aux partis de l'opposition, le fameux certificat de conformité qui a plongé tout le pays dans une crise grave électorale inédite), promet « brûler

» ses concitoyens protestataires ! Scandaleux ! « Je voudrais vous parler en tant que ministre de l'intérieur candidat. Chacun de vous consulte les réseaux sociaux, certains écoutent d'autres médias... Je veux vous dire ceci : ceux qui promettent de brûler tout seront brûlés les premiers. Ceux qui promettent au cours de cette campagne électorale de casser tout auront des fractures multiples », a-t-il menacé. Des propos indignes d'un ministre de la République.







**MITOKPE Dossou Guy**  
 Député à l'Assemblée Nationale  
 Membre du Groupe Parlementaire  
 « Peuple Debout »  
 Membre de la Commission des lois  
 Téléphone : (00229) 97 40 87 28

lundi 15 avril 2019

▲  
 Son Excellence Monsieur  
 Le Président de la République  
 Chef de l'Etat  
 Chef du Gouvernement  
Cotonou

**Objet :** Dénonciation de menace d'assassinat

**Lettre Ouverte**

Excellence Monsieur le Président de la République,,  
 Je viens respectueusement par la présente, vous faire part des informations récurrentes selon lesquelles, l'ordre aurait été donné pour que je sois assassiné.  
 En effet, depuis quelques semaines, il me revient constamment et de sources diverses, que des instructions sont données afin que les forces de l'ordre me tirent dessus et que cela soit mis sur le compte d'une bavure policière.  
 Face au coup de force électoral que connaît notre pays, j'ai en ma qualité de Député à l'Assemblée et Secrétaire Général du Parti Restaurer l'Espoir (RE), décidé de dénoncer le complot contre la démocratie béninoise, complot qui se traduit par l'exclusion des partis de l'opposition du processus conduisant aux prochaines élections législatives. Je rappelle que tous les Partis hostiles au pouvoir, ont été disqualifiés.  
 Dans le but de défendre les acquis démocratiques chèrement acquis par le peuple béninois, j'ai décidé de poursuivre mon combat pacifique contre l'arbitraire, sans jamais me laisser intimider par quelque initiative malsaine contre ma personne.  
 Excellence Monsieur le Président de la République, je prends la communauté nationale et internationale à témoin de tout ce qui pourrait m'arriver.  
 Excellence Monsieur le Président de la République, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Honorable Guy Dossou MITOKPE





## LE BÉNIN N'EST PLUS UN PAYS « SÛR »

Les persécutions des opposants s'inscrivent dans le cadre de l'énorme purge engagée au sein de l'opposition béninoise pour tenter de la réduire au silence et illustre parfaitement le caractère totalitaire du pouvoir du président Patrice Talon.

La haine contre les adversaires politiques, l'ambition personnelle du chef de l'Etat d'« empêcher la compétition électorale et de soumettre tous les grands électeurs et opposants gênants », la soif de s'éterniser au pouvoir par la fraude et les lois scélérates et liberticides justifient l'instauration de cette dictature autocratique et l'acharnement aveugle contre les voix

critiques.

L'obstination quasi malade à traquer les opposants par tous les moyens montre clairement l'ivresse du pouvoir du président Patrice Talon.

Un pays est considéré comme « sûr » « s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit, ainsi que des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales ».

L'évolution de la situation sur le terrain, depuis trois ans, montre clairement que le Bénin ne remplit plus ces conditions. En témoignent les nombreuses missions des Nations Unies, de la Commu-



nauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation internationale de la Francophonie et des diplomates accrédités dans le pays pour faire entendre raison au Gouvernement béninois et au chef de l'Etat. En vain.





**PATRICE TALON DECLARE LA GUERRE A SON PEUPLE**



**Ces chars sont en route pour le Nord Bénin, le vendredi 12 Avril 2019**



**Ces chars sont en route pour le Nord Bénin, le vendredi 12 Avril 2019**



**Ambroise BIAOU, 63 ans, cultivateur originaire de KILIBO, torturé à mort, décédé dans la nuit du 09 au 10 avril 2019 à la prison civile d'Abomey**



## TALON : « CE QUI SE DESSINE N'HONORE PAS L'IMAGE DE LA DÉMOCRATIE BÉNINOIS, JE LE RECONNAIS »

Sur la télévision nationale du Bénin, le jeudi 11 avril 2019, à 21 heures 30 minutes, le président Patrice Talon a affirmé que : « Ce qui se dessine n'honore pas l'image de la démocratie béninois [...] Aller aux élections avec cette image qui ne nous honore

pas tant, je le reconnais ; qui jette un peu la suspicion sur moi, je l'admets. J'ai déjà porté beaucoup de chapeaux. Je suis prêt à porter encore ce chapeau, ce n'est pas un problème [...] Je l'accepte, je veux bien assumer cela [...] Je veux bien le faire ».



## LA DIASPORA BÉNINOISE SE MOBILISE CONTRE L'AUTOCRATIE

Les Béninois de la diaspora soutiennent et encouragent les combattants de l'intérieur qui portent la résistance naissante. Les démocrates et patriotes de la diaspora s'engagent aux côtés du peuple béninois pour informer et éclairer l'opinion et la communauté internationale sur les crimes du régime de la « Rupture » contre le peuple béninois et la destruction de la démocratie au Bénin. Par leurs actions citoyennes, ils comptent révéler au monde la véritable nature du régime de Talon, afin d'apporter une grande contribution à la lutte du peuple béninois. Le 6 mars 2019, à Paris, en France, les Béninois patriotes de la diaspora ont créé le Collectif pour la Sauvegarde de la Démocratie au Bénin (CSDB).

### Le CSDB répond à cette volonté de s'organiser afin de :

- mobiliser fortement les Béninois de la diaspora autour de la situation nationale préoccupante ;
- proposer des solutions concrètes de sortie de crise ;
- apporter le soutien nécessaire aux mouvements de contestations et de revendications populaires qui se déroulent à travers tout le Bénin.

« Notre patrie est en grand danger et c'est un devoir patriotique pour nous Béninois de la diaspora de nous organiser pour répondre à son appel pressant, en vue de la sauver », affirme **Rigobert C. MISSINHOUN** du CSDB.



### Le travail de qualité que fait la diaspora au quotidien a pour finalité :

- la libération des détenus politique ;
- le retour au pays des exilés politiques ;
- l'organisation des élections législatives inclusives, libres, transparentes et crédibles ;
- la restauration de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- la préservation des droits de l'homme ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance basée sur la probité et le patriotisme.

**Depuis sa création, le CSDB a mené plusieurs actions :**





- Sit-in devant l'ambassade du Bénin à Paris le 15 mars 2019 ;
- Conférence publique à Paris le 06 avril 2019;
- Emissions/débats/entretiens dans plusieurs

médias internationaux en France, aux Etats-Unis, au Togo et en Belgique.

- Rencontre avec des députés français pour les briefier sur ce qui se passe réellement au Bénin;



## Economie : Une politique de prédation

### 1- Coton

La conception de la gestion de l'Etat par Patrice Talon a entraîné dès le départ, sa prise en main des secteurs vitaux et stratégiques de l'économie nationale. L'exemple le plus emblématique, c'est le secteur du coton, d'où toute concurrence est exclue.

Pour rappel, de 2012 à 2016, l'État avait mis fin au fonctionnement de l'AIC (Association interprofessionnelle du coton).

Lorsque Patrice Talon a pris le pouvoir, il a restitué à l'AIC la totalité de ses prérogatives.

Dès le lendemain de son investiture, le président Patrice Talon prend plusieurs mesures visant l'industrie du

coton. Le 11 avril 2016, le gouvernement met fin aux réquisitions des usines d'égrenage de la Société pour le développement du coton (Sodeco). Son actionnaire majoritaire, Patrice Talon, en confie les postes de direction à des proches.

Il est demandé au directeur général de la Société nationale pour la promotion agricole (Sonapra) de « régler les redevances » de ces réquisitions, soit 12 milliards de F CFA (près de 17,7 millions d'euros). Dès le 28 avril 2016, le secteur est « re-libéralisé », et l'AIC est rétablie dans ses fonctions.

De la production à l'égrenage, rien ne se fait dans le coton sans l'Association interprofessionnelle du coton (AIC). Cette structure

réunissant producteurs, égreneurs et distributeurs d'intrants remise sur les rails par Patrice Talon dans la foulée de son arrivée au pouvoir, gère de nouveau la filière : intrants, prix d'achat aux producteurs, agrément de nouvelles lignes de production.

### 2- PVI et délégitimation du PAC au Port d'Anvers

Le PVI a été attribué en 2011 par le gouvernement de Boni Yayi à la société Benin Control, dont Patrice Talon présidait le conseil d'administration, avant que le contrat ne soit résilié 17 mois après.

Peu après son arrivée au pouvoir, Talon réhabilite Benin Control.

Après cette reprise du Port Autonome de Cotonou par Bénin Control, malgré les remous, le chef de l'Etat et son gouvernement signent avec le Port d'Anvers, le contrat de gestion de la plateforme portuaire du Bénin. La gestion du port de Cotonou est donc confiée au port d'Anvers pour 10 années.

A noter que malgré cette délégitimation de gestion au Port d'Anvers, les performances du port de Lomé sont nettement meilleures que celles de Cotonou et on assiste à un abandon du port de Cotonou par les opérateurs économiques de la sous-région. La plupart des opérateurs privés maritimes ont baissé les rideaux.



### 3- Augmentation des taxes

#### a. Taxe sur les véhicules de tourisme

Le Gouvernement, dans le budget exercice 2017, avait pris la décision d'instaurer une taxe applicable aux véhicules à moteur dénommée Taxe sur les véhicules à moteur (Tvm).

#### b- Augmentation des droits de péage

Pour mémoire, forte augmentation des droits de péage en 2018.

#### c- Taxe sur les Mo

En septembre 2018, les internautes découvraient avec stupeur que le tarif des données mobiles était multiplié par quinze sur les réseaux sociaux, notamment sur WhatsApp. À peine quarante-huit heures plus tard, le gouvernement était contraint de faire marche arrière tant était décriée sa décision de taxer les services OTT, autrement dit les « services par contournement ». Avant la taxe, 1 gigaoctet coûtait 500 F CFA (0,76 euro) tous usages confondus; après, 1 Go coûtait 15 000 F CFA quand il était utilisé sur les OTT.

Le mouvement #TaxePasMesMo qui est né de cette révolte a fait reculer le gouvernement par rapport à son projet d'imposer les

réseaux sociaux. Mais le gouvernement est revenu après sur cette mesure avec ruse.

### 4- Attribution des marchés publics par des procédures de gré à gré

Après le coton, les intrants et le port, le pouvoir s'est également emparé de l'aéroport avec un contrat gré à gré octroyé à une société proche de Patrice Talon.

Il en est de même de la plupart des marchés publics de grande envergure, or le Pouvoir avait initialement promis des PPP (Partenariats Publics Privés).

### 5- Harcèlement des opérateurs économiques nationaux

La décision récente de la CADHP dans l'affaire Ajavon pose de sérieuses questions sur le traitement qu'on inflige aux opérateurs économiques (et hommes politiques) dans ce pays depuis 3 ans.

## A- Une politique injuste et anti-sociale dont les manifestations sont :

### 1 – Exonération des taxes fiscales et douanières

### res pour les entreprises proches du pouvoir

En 2017, le gouvernement a accordé des exonérations fiscales et douanières importantes à Bénin Control SA et à Webb Fontaine Group dans le cadre de la mise en œuvre du PVI. Ces cadeaux fiscaux ont pesé considérablement sur les finances publiques alors que la dette publique s'est considérablement accrue.

### 2- Déguerpissement des commerçantes et commerçants des voies publiques

Les conséquences sociales de ces déguerpissements ont été dramatiques pour bon nombre de ménages.

### 3- Révision du code du travail

Sous couvert de vouloir améliorer l'attractivité du pays auprès des investisseurs, les réformes ont été menées tambour battant: interdiction du droit de grève pour les fonctionnaires de la santé et de la justice, révision du code du travail comprenant notamment l'abandon de la limitation du nombre maximal de contrat à durée déterminée (CDD).

### 4- Délocalisation des ac-

Tableau 1: Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique

Indicateurs de coûts et risques		31 décembre 2017			Estimation au 31 décembre 2018		
		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale	Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale
Dette nominale (en milliards de FCFA)		1 184,6	1 742,8	2 927,4	1 531,4	1 745,8	3 277,2
Dette nominale (en millions d'USD)		2 124,5	3 125,5	5 250,0	2 721,6	3 102,7	5 824,4
Dette nominale (en % du PIB)		22,0	32,3	54,3	26,4	30,1	56,4
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		14,7	32,2	46,9	17,5	30,1	47,5
Coût de la dette	Paiement d'intérêts en % du PIB	0,4	1,9	2,2	0,4	1,7	2,3
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	1,0	5,8	3,8	1,4	6,5	4,1
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) ATM	14,7	3,4	7,9	13,1	3,1	7,8
	Dette amortie l'année prochaine (en % du total)	2,9	23,4	15,1	2,4	23,1	13,4
	Dette amortie l'année prochaine (en % du PIB)	0,6	7,6	8,2	0,6	6,9	7,6
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) ATR	14,6	3,4	7,9	13,1	3,1	7,8
	Dette refixée durant l'année prochaine (en % du total)	3,6	23,4	15,4	3,9	23,1	14,1
	Dette à taux d'intérêt fixe (en % total)	99,3	100,0	99,7	98,5	100,0	99,3
Risque de taux de change	Dette en devise (en % du total)		40,5			46,7	



## tivités commerciales à Lomé par bon nombre d'entreprises

A noter que bon nombre d'entreprises se sentant harcelées fiscalement ont préféré délocaliser leurs activités et leur trésorerie dans les pays voisins (notamment à Lomé) rendant les banques installées dans ces pays surliquides alors qu'au même moment, les banques béninoises licenciaient.

## 5- Les principales mesures fiscales de la Loi de Finances 2019 vont avoir des effets sur les recettes 2019

Les principales mesures prévues pour l'année 2019 interpellent sur leur bien fondé sur le plan social, par exemple l'exonération du matériel informatique va entraîner une perte de 3,2 milliards sur le budget 2019.

## B- Une politique inefficace à cause de :

### 1- Une absence de résultats sur le plan économique et social

Les indicateurs économiques et sociaux sont globalement mauvais sur la période. Le climat des affaires s'est détérioré et le dialogue Patronat-Gouvernement et CCIB-Gouvernement est inexistant depuis 3 ans.

### 2- Une politique de grands travaux qui s'illustre plus à travers des maquettes et des frais d'études faramineux.

La persistance de la crise énergétique et des travaux de colmatage/asphaltage sont emblématiques de cet échec.

## 3- Asphyxie de l'économie nationale

Les chefs d'entreprise se sentent asphyxiés et la pression fiscale décourage l'investissement et la consommation.

## C- Une politique économique qui hypothèque l'avenir des générations futures

1- Désémissions d'emprunts très fréquentes sans contrepartie véritable sur le plan social, ni au niveau des infrastructures

Le pays peut présenter à moyen terme un risque élevé de surendettement compte tenu de la croissance continue de la dette dont le poids commence à obérer les finances publiques.

INSTRUMENT	DATE DE L'OPÉRATION	DATE DE VALEUR	ECHÉANCE	MONTANT (MILLIONS DE FCFA)
OAT	07/03/2019	08/03/2019	08/03/2024	15 000
BAT	21/02/2019	22/02/2019	22/08/2019	25 000
OAT	07/02/2019	08/02/2019	25/01/2022	20 000
OAT	24/01/2019	25/01/2019	25/01/2022	20 000
BAT	09/01/2019	11/01/2019	09/01/2020	20 000
OAT	14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	25 000
OAT	29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	15 000
OAT	25/10/2018	26/10/2018	17/09/2021	15 000
OAT	18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	15 000
<b>ES</b>	06/09/2018	07/09/2018	—	50 000

## 2- L'émission d'euro bonds à hauteur de 328 milliards FCFA ne remplit pas entièrement les objectifs définis dans le cadre de la stratégie de

## gestion de la dette

Pour rappel, les objectifs de gestion de la dette sont clairement définis à l'article 3 du décret n° 2015-581 du 18 novembre 2015 portant politique d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin. Ils sont formulés comme suit :

- Les besoins de financement de

l'Etat sont satisfaits au moindre coût dans une perspective de moyen et long terme ;

- Les risques liés au portefeuille de la dette publique sont maintenus à des niveaux prudents ;
- Les indicateurs de viabilité de la dette restent en dessous des seuils définis ;



- Le développement des marchés financiers intérieurs est soutenu.

Or l'émission en mars 2019 des eurobonds à un taux de 5,75% ne semble pas à nos yeux satisfaire ces critères, à savoir :

- Le financement n'a pas été satisfait au moindre coût car au taux de 5,75% proche du taux des dernières émissions sur le marché régional, il convient de rajouter les honoraires versés aux banques d'affaires;

- Avec cet emprunt libellé en euros, les risques liés au portefeuille de la dette publique ne sont pas maintenus à un niveau prudent compte tenu du risque de change

en cas de dévaluation du FCFA ;

- Le développement des marchés financiers intérieurs est soutenu

- il convient de s'interroger sur la stratégie à venir des souscripteurs qui recevront un taux 600% supérieur au taux sans risque. L'économie béninoise sera-t-elle capable sans hypothéquer l'avenir des générations futures de rembourser ces dettes dans un contexte politique et économique contraint? Faut-il craindre des tensions à venir sur le cours du coton au détriment de nos pay-sans?

## LA PRESSE INTERNATIONALE PARLE DU BÉNIN



**BBC** Menu 

**NEWS** | AFRIQUE 

**Benin, campagne électorale "sans grands enjeux"**

🕒 15 avril 2019     

**Au Benin, c'est le quatrième jour de campagne pour les législatives du 28 avril prochain.**

Une campagne considérée comme sans véritable enjeu se déroulant entre deux formations politiques issues toutes de la mouvance au pouvoir.



  Bénin : Patrice Talon per...  
://www.opinion-internationale.com

**opinion**  
INTERNATIONALE RUBRIQUES QUI SOMMES-NOUS MICHEL TAUBE PARTI

**Monde**

 Bénin 23H00 - jeudi 11 avril 2019    

**Bénin : Patrice Talon persiste et signe. L'édito international de Michel Taube**



Les Béninois étaient scotchés à leur poste de télévision hier soir devant l'ORTB, la chaîne publique nationale. Face à deux journalistes, le président de la République Patrice Talon s'est expliqué. Les élections législatives auront bien lieu dimanche 28 avril sans les partis d'opposition. Le chef de l'Etat signe son « crime » politique en s'appêtant à confisquer définitivement la démocratie et l'Etat de droit.

Depuis dix jours, des signes contradictoires s'amoncellent pourtant : côté face, à Arusha, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples vient de condamner lourdement le Bénin de Talon pour avoir bafoué les droits de



## LA PRESSE INTERNATIONALE PARLE DU BÉNIN

# Bénin- Législatives 2019: protestations dans le nord contre «l'exclusion» de l'opposition



*Gildas Salomon*

*publié le 16 avril 2019*

J'aime 38 Partager

COPYRIGHT © 2019 BANOUTO. WEB DESIGN BY WEB-BOX



En campagne électorale... P5

## Sacca Lafia dit être prêt à brûler des béninois

(Et si Talon limogeait ce ministre au nom du vivre ensemble)



https://www.lemonde.fr/afr

Le Monde

S'abonner

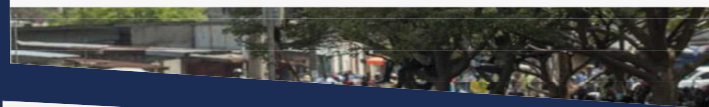
Le Monde **Afrique** · BÉNIN

## Législatives au Bénin : une « grave atteinte à la démocratie » pour l'opposition

Seuls deux partis apparentés au pouvoir en place ont été autorisés par la Commission électorale nationale autonome à présenter leurs listes.

Le Monde avec AFP · Publié aujourd'hui à 10h37

Lecture 3 min.



http://www.lefigaro.fr/flash-actu/legisl...

LE FIGARO · fr

Actualité > Flash Actu

## Législatives au Bénin: un « inquiétant recul de la démocratie » pour l'opposition

Par Le Figaro avec AFP | Publié le 16/04/2019 à 08:51



Le 28 avril, les Béninois éliront leurs députés. Mais le pays d'Afrique de l'Ouest, considéré depuis 1990 comme un modèle de démocratie en Afrique, traverse une crise politique inquiétante: pour la première fois depuis trente ans, l'opposition ne participera pas au scrutin.

» LIRE AUSSI - **Bénin: la cour africaine des droits de l'homme donne raison à Aiyon**



## LA PRESSE INTERNATIONALE PARLE DU BÉNIN

## Bénin : l'inquiétante dérive autocratique d'un pionnier de la démocratie en Afrique

OPINIONS, POLITIQUE

0 10 h 28 min 12 avril 2019

**C'est l'un des premiers pays d'Afrique francophone à avoir enclenché sa révolution démocratique. Aujourd'hui en proie à une crise politique sans précédent dans son Histoire récente, le Bénin voit reculer le pluralisme et l'Etat de droit. Retour sur une dérive qui vient mettre en péril des décennies d'avancées.**

C'est l'histoire d'un président autoritaire qui conduit son pays vers la démocratie. Un dirigeant aspiré dans le camp marxiste-léniniste qui, lorsque tombe le Mur de Berlin, convoque une Conférence nationale rassemblant l'opposition et les représentants de la société civile. Un chef d'Etat qui écoute son peuple et décide de rétablir le pluralisme. Un ancien putschiste chassé du pouvoir par les élections libres qu'il aura lui-même initiées, qui reconquiert la présidence par les urnes, à la régulière. C'est l'histoire d'un chef d'Etat qui renonce à se représenter, tenu par la limite d'âge et la limitation du nombre de mandats, malgré les intentions qu'on lui prête à l'époque de vouloir

Homepage

Politique

## Au Bénin, la démocrature de Patrice Talon est en marche.

By Aza Boukhris - On 1 avril 2019

Like 27



Sponsored

This website uses cookies.

Accept



# L'IMPOSTURE D'UN MATCH AMICAL

ENTRE LES DEUX FANS CLUBS DE  
TALON N'AURA PAS LIEU AU BÉNIN.

IL N'Y AURA AUCUNE ÉLECTION SANS L'OPPOSITION.

NOS CADAVRES FERONT OBSTACLE AU

**MEURTRE DE NOTRE  
DÉMOCRATIE.**





« SAUVONS LE BENIN »

**Bulletin d'information N°03 de la plateforme  
citoyenne « Sauvons le Bénin »**

*Email : [sauvonslebenin229@yahoo.fr](mailto:sauvonslebenin229@yahoo.fr)*